



TACKLING ILLICIT
FINANCIAL FLOWS
TOGETHER

GOOD FINANCIAL
GOVERNANCE
CONFERENCE

YAOUNDÉ 24 - 26 MAY 2017

CONFERENCE INTERNATIONALE :
**COMBATTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES : une approche africaine
pour un phénomène mondial**
Yaoundé - Cameroun, du 24 au 26 mai 2017
Hôtel Hilton – Yaoundé



Implemented by:

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES

254 delegates representing several organization, including the **African union, Global Financial Integrity, OECD, Tax Justice Network, NEPAD, Action Aid, ARINSA** coming from 42 countries (please refer to the general for the list of countries) attended the GFG international conference on Illicit financial flows held from the 24th to the 26th of May 2017 at the Hilton Hotel of Yaoundé.

Organized by the partners of GFG in Africa network, namely AFROPAC, AFROSAI, ATAF, CABRI, and GIZ, with the support of the European Union and the German Government and held under the theme « **Tackling Illicit financial flows: an African approach to a global phenomenon** » the conference offered the delegates an opportunity to debate various topics such as:

- **The Social and Economic Impacts of Illicit Financial Flows in African Countries;**
- **The existing approaches and tools to combat IFFs;**
- **The importance of a communication strategy in the fight against IFFs.**

Alongside those topics, the delegates specifically addressed the three drivers of IFFs, namely commercial, corruption and criminal activities to make an assessment of their current efforts in tackling the IFFs, by identifying the gaps and good practices and come up with specific measures that could improve the fight against IFFs.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

LES MEMBRES DU RÉSEAU BONNE GOUVERNANCE FINANCIÈRE EN AFRIQUE PRÉSENTS À LA CONFÉRENCE, AINSI QUE LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA LUTTE CONTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES :

- **CONSCIENTS** que les Flux Financiers Illicites sont un fléau qui ruine les économies des Etats Africains et freinent considérablement leur développement ;
- **CONSIDERANT** la nécessité pour les membres du Réseau Bonne Gouvernance Financière, ainsi que pour d'autres acteurs et intervenants dans la lutte contre les flux financiers illicites, de produire l'impact dans la vie des citoyens, et de renforcer la reddition des comptes, la transparence et l'intégrité des Organes gouvernementaux et du secteur public ;

- **CONVAINCUS** de l'impact positif que leurs actions pourraient inéluctablement avoir sur la lutte contre les flux financiers illicites dans nos Etats ;

ADOPTENT la Déclaration de la Conférence internationale de Yaoundé sur les Flux financiers illicites en Afrique ;

RECOMMANDENT :

- Que les membres du Réseau Bonne Gouvernance Financière en Afrique adoptent la Déclaration du réseau et mettent en œuvre le plan d'action de lutte contre les flux financiers illicites y annexé ;
- Que les flux financiers illicites soient au centre des réflexions concertées entre les Gouvernements, le secteur privé, la société civile, les Institutions internationales dans le cadre d'une démarche commune ;
- Que le plaidoyer pour un engagement politique plus accru des Gouvernements soit porté par les Organisations internationales, les institutions et les autres acteurs de développement, pour faire de la lutte contre les flux financiers une priorité de développement ;
- Qu'un cadre de partage des connaissances et des expériences dans le domaine de la lutte contre les flux financiers illicites soit mis en place pour permettre aux pays africains de bénéficier de l'expertise des autres pays dans la lutte contre les flux financiers illicites ;
- Qu'un mécanisme de profilage des personnes morales ou physiques qui financent les activités liées aux flux financiers illicites soit mis en place, dans le but de disposer de données pertinentes et mises à jour ;
- Qu'une harmonisation du Cadre juridique et réglementaire des pays africains soit effectuée en matière de pénalisation des infractions liées à l'enrichissement illicite ;
- Que les partenaires au développement des pays africains, ainsi que les instances gouvernementales au niveau continental et sous régional, encouragent les Etats à initier des actions de terrain en matière de lutte contre les flux financiers illicites, et à faire rapport des résultats obtenus ;
- Que les partenaires au développement des pays africains, ainsi que les instances gouvernementales au niveau continental et sous régional soutiennent davantage les initiatives existantes de lutte contre les flux financiers illicites, et encouragent les Etats réfractaires à y adhérer ;
- Que les instances gouvernementales au niveau continental et sous régional élaborent et adoptent une stratégie globale de lutte contre les flux financiers illicites sur laquelle viendront se greffer les stratégies nationales en la matière ;
- Que les domaines de la faune et de la forêt fassent l'objet d'une attention particulière, car sujets à de nombreuses convoitises, et constituant une niche de développement d'activités liées aux flux financiers illicites en Afrique.

INVITENT tous les membres du Réseau Bonne Gouvernance Financière et leurs parties prenantes à solliciter l'aide des Partenaires au développement en termes d'appui aux activités de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre les flux financiers illicites ;

INVITENT les Etats et l'Union Africaine :

- à poursuivre l'éducation des citoyens des pays africains à la morale publique ;
- à lutter contre le blanchiment d'argent à travers l'utilisation des outils développés par l'ATAF et le CRADEC ;
- à désigner un Chef d'Etat champion pour impulser les mécanismes de lutte contre les Flux Financiers Illicites en Afrique ;
- à faire un plaidoyer pour la prise d'une résolution de l'Union Africaine destinée à déclarer une année : « ***Année africaine de la lutte contre les Flux Financiers Illicites*** » ou « ***Année de tolérance zéro contre les Flux Financiers Illicites en Afrique*** » ;
- à utiliser les résultats du Centre International pour le Recouvrement des Actifs spoliés (Centre for Asset Recovery/ICAR) qui peut fournir aux Etats des formations sur la prévention et la détection des flux financiers illicites ;
- à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Rapport MBEKI ;

ET ENFIN :

- Remercie la République Fédérale d'Allemagne et l'Union Européenne pour l'accompagnement des membres du Réseau Bonne Gouvernance Financière en Afrique, et souhaite que ce soutien se pérennise au profit des Etats africains en matière de lutte contre les flux financiers illicites ;
- Remercie l'Etat du Cameroun, et spécifiquement les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat du Cameroun, Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques de ce pays, pour l'accueil de la Conférence internationale sur les Flux financiers illicites.

Fait à Yaoundé, le 26 mai 2017